



AGIR Info

Printemps-Eté 2009-N°3

Le mot d'AGIR pour Morigny-Champigny

PAPIERS VERTS et PAPIERS JAUNES ...

Laissez parler les petits papiers...

En 1965, Serge Gainsbourg écrivait pour Régine une chanson intitulée : "Les petits papiers". Laissez parler les petits papiers, c'est ce qui se pratique à Morigny-Champigny depuis de nombreuses années.

Qu'ils soient jaunes, verts ou même parfois bleus, ils se retrouvent régulièrement dans vos boîtes à lettres. Ils vous informent, vous expliquent, critiquent souvent, dénoncent parfois, interpellent le plus souvent ; mais ils ont toujours été acceptés et font partie intégrante du jeu politique local.

*Alors, pourquoi tant de virulence contre **AGIR** dans le bulletin officiel du mois d'avril ?*

Dérangeons-nous tant que ça ?

Jamais, les municipalités en place depuis deux mandats n'avaient réagi aussi violemment à cette forme d'expression libre contre un groupe d'opposition.

Si, certains de nos écrits se révèlent inexacts ou contredits dans les faits, nous saurons, en citoyens responsables, rectifier nos affirmations dans le prochain numéro de notre bulletin. Ainsi, pour l'assainissement des hameaux où les actions de notre Mairie semblent aller dans le bon sens. Dont acte .

"Sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur"

Une dernière petite précision : A ce jour, sont parus plus de 80 papiers jaunes, moins de 10 papiers bleus, et seulement ... 3 papiers verts !

Alors, laissez parler les petits papiers...

AGIR pour Morigny-Champigny

MONOXYDE de CARBONE



Nous n'allons pas revenir en détail sur ce qui aurait pu être un effroyable drame le 6 mars à l'école maternelle Charles Perrault des Monceaux, nous attendrons pour cela les conclusions des experts (curieusement, toujours pas de nouvelles...) Nous n'avons pour l'instant qu'une seule question à poser à ce sujet : quelle autorité (municipale ou autre) a autorisé les enfants à retourner en classe à 10h30 alors que des indices très inquiétants étaient déjà apparus depuis le matin ?

En effet, dès le début de la matinée, des premiers symptômes ont été constatés, les enfants ainsi que certains adultes du personnel d'encadrement se plaignant de maux de tête.

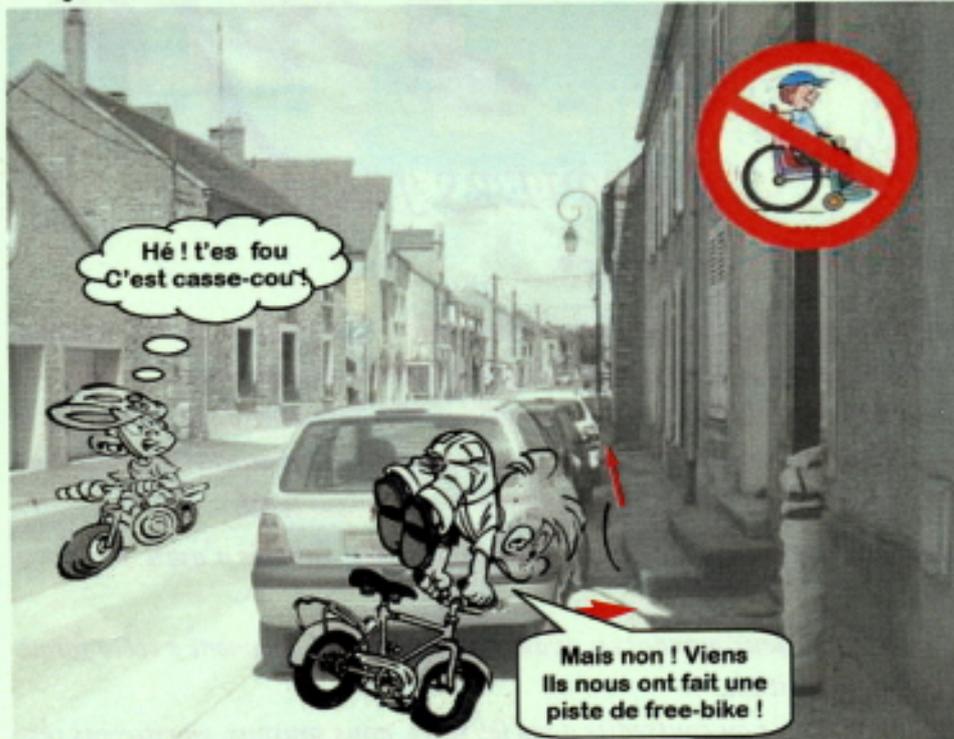
Bravo aux enseignantes et au personnel communal pour leur calme et leur capacité à gérer ce grave problème et qui ont eu le réflexe d'aérer les locaux **expliquant ainsi le faible taux constaté 2 heures plus tard !**

Une constatation qui explique bien des choses : Les services techniques municipaux n'ont plus dans leur effectif aucun responsable ayant la certification ERP, sur les textes sécuritaires des Etablissements Recevant du Public. Il y en avait un au mandat précédent... parti comme d'autres... pour incompatibilité... Pourquoi n'a t'il pas été remplacé ? ... **DERNIERE MINUTE**... Le coup étant passé si près, que Madame le Maire, rappelons le est toujours responsable de la sécurité dans sa commune, va faire recruter un tel cadre territorial.

REFECTION de 260m de la GRANDE RUE

Morigny-Champigny est la seule commune de France qui a dépensé plus de 220 000 € pour transformer une partie de ses trottoirs en parcours du combattant !

Et les personnes à mobilité réduite dans tout ça ! Sans oublier nos aînés, pas toujours habiles pour se déplacer !
Dimension idéale pour qu'une personne en fauteuil puisse se déplacer sans difficulté : 1,20 m
Question écrite n° 06364 de M. Jean-René Lecerf publiée dans le JO Sénat du 27/11/2008 - page 2366



"M. Jean-René Lecerf attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur les difficultés qui peuvent se poser aux personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements en site urbain.

En effet, la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées et les normes françaises et européennes adoptées depuis, ont suscité un travail important en vue de rendre les villes plus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Or, le mobilier urbain constitue souvent un obstacle lors du déplacement de ces personnes. Les collectivités territoriales ou les établissements publics de coopération intercommunale qui engagent des marchés de mobiliers urbains ont pour la plupart d'entre eux le souci de répondre à l'ensemble des normes.

Il semblerait toutefois que dans les cahiers des charges la largeur des trottoirs ne soit pas toujours vérifiée.

Il lui est donc demandé de bien vouloir étudier cette question, afin que les marchés considérés puissent faire l'objet d'un examen attentif de la part du contrôle de légalité, notamment dans l'hypothèse où des associations agissant dans le domaine du handicap viendraient à le saisir."

Il aurait été bon que les élus majoritaires pensent un peu plus à l'usage quotidien des trottoirs par leurs concitoyens plutôt qu'à l'esthétisme !

Laissez parler les petits papiers... (Bis repetitas) Note transmise par l'un de nos adhérents

Un de nos adhérents se posait la question sur le fait que depuis quelques temps il ne recevait plus le "papier jaune" dans sa boîte à lettres. S'il est vrai qu'il ne partage pas les idées de Morigny-Autrement il est surprenant qu'une association qui se dit démocratique pratique le sectarisme... En fait, notre adhérent n'a rien perdu si l'on considère que dorénavant plus de 50 % du contenu de ce "papier jaune" est dédié à la politique nationale, entrecoupés d'invectives envers notre association.

Il est vrai que cette parution d'ordinaire vouée à la critique municipale a perdu de la verve qui le caractérisait... avant la moindre polémique faisait la une ... mais là, motus et bouche cousue, tout va bien !

Surprenant, car il y a beaucoup de choses à dire sur ce qui ne tourne plus rond dans notre commune
Par exemple : La propreté de nos rues et les espaces verts n'apparaissent plus comme une priorité de la majorité municipale, pourtant extrêmement soucieuse d'écologie, ne parlons pas de l'état du parvis de l'église, très apprécié des chiens et des voitures... sans chauffeur !

Les morignacois ont également remarqué que depuis plusieurs mois... papiers, feuilles mortes et sable s'amoncellent dans les caniveaux. En fait, le contrat avec la société qui avait en charge ce nettoyage n'a pas été reconduit... *Economie, nous dit-on*. Economie qui à terme nous coûtera très cher, car tous ces détritiques s'écoulent directement dans le réseau d'eau de pluie... Viendra le jour où nécessairement, il faudra curer les canalisations.

2 *Economie nous dit-on* et pourtant dans le même temps Mme Le Maire embauche à tour de bras, mais ces emplois haut de gamme créés, ne correspondent pas aux nécessités de la commune...
Alors, vogue la galère... ce sont les Morignacois qui trinquent !

Où en sont - ils ?

Il était une fois... La Belle au bois ... Dormant !

Nous pouvions lire en 2007, dans le "Bulletin Jaune" de l'opposition d'alors, quelques interrogations sur le futur projet immobilier du château de Morigny, du genre :

"L'incroyable feuilleton ! Enfin une éclaircie ? Vingt nouveaux châtelains. Où est l'intérêt général ?"

Ou encore : ... "mais en plus, la collectivité aura à subir toutes les nuisances qu'entraîneraient ces réalisations, circulation, stationnement... Cela ne peut et ne doit être accepté !" On allait voir ce qu'on allait voir !

Deux ans plus tard et arrivés aux affaires, les mêmes, malgré la transparence dont ils se réclament, sont étrangement muets sur ce sujet.

Souvenons-nous.

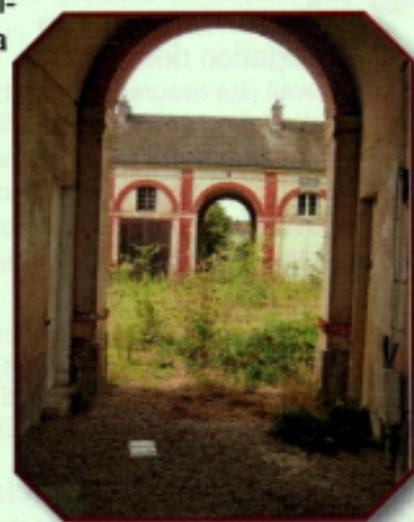
Lors du Conseil Municipal de Juin 2008, le Maire et sa majorité donnaient au promoteur la possibilité de réaliser son programme immobilier en centre bourg, déclassant au passage une partie boisée de la propriété pour l'aménagement obligatoire des parkings correspondants.

Le problème de la circulation évoqué en 2007 et rappelé plus haut, aurait-il été "oublié" ? Alors que depuis 2007 la verve déployée sur ce sujet s'est subitement tarie !

Certes, l'actualité municipale fait état de l'étude d'un nouvel aménagement du plan de circulation dans notre ville. Espérons qu'il prenne en compte l'accroissement grandissant de la flotte automobile traversant notre village et notamment celui généré par le-dit programme immobilier.

En conclusion, le "Bulletin Jaune" avait raison. L'afflux de nuisances qu'entraînera cette réalisation est aussi inacceptable en 2009 qu'en 2007.

Affaire à suivre ... Evidemment !



Droit de réponse...

Encore une fois, force est de constater... Que la vérité dérange !

Monsieur Bertrand GUIMARD, Adjoint aux finances de notre commune, ne peut plus acheter, compte tenu de son élection, le terrain dont il est l'utilisateur depuis 10 ans :

Tout dépend de l'interprétation des textes qui précisent : l'élu en cause ne doit pas disposer nécessairement d'un pouvoir de décision, mais a pu jouer un rôle, même modeste, dans la préparation de la décision. En l'occurrence, lorsqu'à sa demande, la décision a été prise par le conseil municipal de vendre ce terrain à Monsieur GUIMARD en 2007, il n'était pas élu, ne siégeait pas au conseil et n'était donc pas intervenu dans la préparation de la décision.

D'une part, il se targue de préciser qu'il loue depuis 1996 et que c'est un avantage financier pour la commune ! Monsieur GUIMARD, quelle est donc cette manne financière que vous apportez à la commune depuis 1996 ? Où sont les justificatifs que la mairie n'a pas manqué d'établir afin de reverser ce précieux pécule à la Trésorerie principale d'Etampes...

D'autre part, concernant le dernier "papier jaune", nous ne savons pas si les Morignacois qui l'ont lu ont compris quelque chose à vos explications alambiquées et tarabiscotées. Nous, avec beaucoup d'attention et "d'aspirine", nous posons une question simple :

Quels sont les termes de la convention de 1996, et qu'est-elle devenue ?

Voilà ce qui nous est dit dans le nouvel organe officiel de la majorité municipale... (le fameux papier jaune) : "au 2ème semestre 2008, il a été demandé aux services de l'Etat à quel tarif la commune devait louer ce bien... La municipalité est en attente de la réponse"... **Ubuesque... On croit rêver !!!**

Mais, expliquez nous Monsieur l'Adjoint aux Finances, comment la commune a pu encaisser un loyer depuis 1996, sans en connaître le montant ?!?!?



-  **Commerçants de Morigny** : Ils devaient être protégés et encouragés par la nouvelle Municipalité (promesse de campagne...). A voir les choix faits pour les festivités locales, on en doute fortement... A constater également le résultat des travaux devant MC coiffure ... on peut se poser des questions !! "C'est comme ça, point barre !"
-  **Délégation des Adjointes et remaniement** Il a fallu un an à Mme le Maire pour s'apercevoir que Mme Bubel ne pouvait pas assurer correctement la délégation pléthorique qui était la sienne (associations, animations, sports, culture ...et **affaires scolaires** !) Redistribution des rôles et nouveau casting ... sans doute pour un meilleur scénario.
- Nouveau logo** : Bravo pour la créativité de l'équipe de jeunes qui a conçu ce nouveau logo municipal, il est très réussi, mais un peu trop VIOLET à notre goût !
-  **Autre bravo** : Pour la soirée CABARET proposée par (ACAMC) l'Association des Commerçants et Artisans de Morigny-Champigny. Un spectacle "transformiste" de qualité comme on les aime. On en redemande.
- Site internet officiel** : Nous informons l'Adjoint à la communication et son nouveau service... qu'il ne s'agit pas d'être "pointu" pour vérifier l'exactitude des données et qu'il n'est pas toujours judicieux de faire des copier-coller... En effet, bien que figurant sur le tout nouveau site de la commune à la rubrique commerce : La crêperie CREP'AR BREIZ de la Grand-rue a cessé toute activité depuis plus d'un an, ainsi que les Ets Scintelle route blanche... En revanche, d'autres ont pignon sur rue et ne sont pas répertoriés... Que faut il en déduire !! Dont acte ...
-  **Associations et associations** : Y aurait-il deux catégories d'associations dans notre ville ? Celles à qui on réserve un traitement de faveur et les autres ?
- Groupe de travail "circulation" et nouveau "comptage"** : Pourquoi ? Alors que le PLU n'est pas encore arrêté et que le visage du centre-ville risque d'évoluer dans les années à venir ? A quoi va servir un nouveau comptage des véhicules entrant et sortant de la ville ? A des dépenses supplémentaires inutiles. Les problèmes sont connus et ne dépendent pas uniquement de l'importance du trafic à certaines heures.

LE DAKAR 2010 A MORIGNY ?

Ce n'est pas encore officiel, mais de persistantes rumeurs nous laissent à penser que le prologue du prochain Dakar pourrait bien se dérouler dans notre petite commune.

En effet, les sympathisants d'AGIR, répartis aux quatre coins de Morigny nous ont signalé, à plusieurs reprises, la présence d'équipes de reconnaissance des principales écuries participant à ce fameux rallye-raid.

Des indiscretions dont nous taillons les sources nous ont permis d'établir avec précision le parcours des 4 spéciales chronométrées :

- Bonvilliers – La Montagne : 1,8 Km environ.
- La Montagne – Route de Puisselet le Marais : A/R 1,8 Km environ.
- La Route Blanche : 0,7 Km environ.
- Route de la Grange des Noyers : 3 Km environ.

Le parcours des étapes de liaison n'est pas encore connu.

En effet, il suffit à tout automobiliste morignacois d'emprunter ces routes communales pour très vite se rendre compte de l'état des chaussées et de leur dangerosité évidente.

Seul point positif : les automobilistes modèrent d'eux-mêmes leur vitesse.

Nids de poule (voire d'autruche...), bas-côtés défoncés ou inexistantes, pierres erratiques, etc... tout cela contribuant largement à l'usure prématurée des véhicules ainsi qu'au remplissage des salles d'attente de kinés et autres officines.

Pas étonnant que les organisateurs du prochain Dakar aient pensé à nous.

Fiction, fiction... ?

Madame le Maire, faites quelque chose avant qu'un accident grave ne se produise. Nous savons très bien que la réfection de ces routes coûterait une fortune et que, malgré la hausse phénoménale des impôts, la commune n'a pas d'argent (???). Au moins qu'une signalétique soit mise en place et qu'à minima on colmate les trous par des "rustines".

Il en va de votre responsabilité Madame le Maire !

